

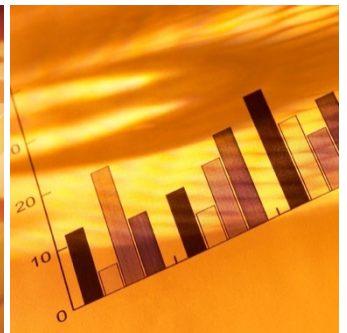
Gangs de jeunes au Canada : Examen des questions et enjeux actuels

par Laura Dunbar

RAPPORT DE RECHERCHE : 2017-R001

DIVISION DE LA RECHERCHE

www.securitepublique.gc.ca



BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉILIENT



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada

Résumé

Les gangs de jeunes ne sont pas un nouveau phénomène au Canada. Des recherches et des évaluations théoriques et empiriques continuent d'être menées afin que l'on puisse mieux comprendre cette question et intervenir en conséquence. Des progrès ont été réalisés afin de définir la nature des gangs de jeunes et leurs activités, les motivations des personnes qui se joignent à de tels gangs ainsi que les facteurs de risque et de protection qui ont une incidence sur l'adoption d'un mode de vie axé sur un gang. Il n'existe pas de mesure précise de l'adhésion aux gangs de jeunes et de l'importance de leurs activités au Canada à l'heure actuelle, mais au cours des dernières années des progrès ont été effectués quant à la compréhension de l'affiliation au sein de plusieurs populations clés, notamment les jeunes autochtones, les jeunes immigrants et les jeunes femmes. Des connaissances supplémentaires sur des facteurs de risque précis et les facteurs menant à l'adhésion et à l'abandon et des directives en matière de prévention et d'intervention pourraient contribuer à l'élaboration de solutions pour aborder l'adhésion aux gangs de jeunes et les activités liées aux gangs au Canada. Sécurité publique Canada continue de soutenir les stratégies efficaces de prévention et d'intervention auprès des gangs de jeunes qui sont reconnues pour fonctionner, selon des données empiriques et des leçons apprises découlant d'activités passées de mise en œuvre et d'évaluation.

Note de l'auteur

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne traduisent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada. Prière d'acheminer toute correspondance à propos du présent rapport à l'adresse suivante :

Division de la recherche
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Courriel : PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Renseignements sur le produit

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2017

N° PS113-1/2017-1F-PDF du catalogue

N° ISBN : 978-0-660-07950-9

Table des matières

Introduction	3
Qu'est-ce qu'un gang de jeunes?.....	4
Pourquoi les jeunes entrent-ils dans un gang?.....	5
Quelles sont les conséquences associées aux gangs de jeunes?	6
Quels sont les facteurs de risque et de protection liés à l'adhésion aux gangs de jeunes?	7
Qui se joint à des gangs de jeunes au Canada? Regard sur trois populations clés ..	9
Jeunes autochtones	10
Facteurs de risque propres à la population.....	11
Cheminement vers l'adhésion à un gang et l'abandon d'un gang	12
Directives en matière de prévention et d'intervention	14
Jeunes immigrants	15
Facteurs de risque propres à la population.....	16
Cheminement vers l'adhésion à un gang et l'abandon d'un gang	17
Directives en matière de prévention et d'intervention	18
Jeunes femmes.....	19
Facteurs de risque propres à la population.....	20
Cheminement vers l'adhésion à un gang et l'abandon d'un gang	21
Directives en matière de prévention et d'intervention	23
Que faisons-nous pour prévenir l'adhésion aux gangs de jeunes?	24
Conclusion	25
Bibliographie	27

Introduction

Il faut remonter à 1945 pour obtenir les premiers travaux consignés sur les gangs de jeunes au Canada, une étude menée par Kenneth H. Rogers sur les jeunes appartenant à des gangs de rue à Toronto. Depuis ce temps, de nombreuses recherches et études d'évaluation se sont ajoutées à ce domaine grandissant. Au cours des années 1990, les gangs et leurs activités ont fait l'objet d'une attention renouvelée quand les médias et de nombreux services de police ont commencé à attribuer de plus en plus la responsabilité des fusillades survenues dans les rues de nombreuses villes aux gangs de jeunes (Ezeonu, 2010). Au cours des 25 dernières années, cela a fait en sorte que des chercheurs, évaluateurs et décideurs ont déployé des efforts accrus pour mieux comprendre la question et élaborer des solutions afin d'aborder l'adhésion aux gangs de jeunes et les activités liées aux gangs au Canada.

Sécurité publique Canada s'est engagé à générer et à diffuser des connaissances afin de lutter contre le problème des gangs de jeunes au Canada. Pour mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'intervention efficaces, nous devons tout d'abord comprendre la nature et la portée du problème. Le présent rapport de recherche fournit un aperçu des progrès qui ont été réalisés afin de définir la nature des gangs de jeunes et leurs activités, les motivations des personnes qui se joignent à de tels gangs ainsi que les facteurs de risque et de protection qui ont une incidence sur l'adoption d'un mode de vie axé sur un gang. En outre, au cours des dernières années des progrès ont été effectués quant à la compréhension de l'adhésion aux gangs au sein de plusieurs populations clés, notamment les jeunes autochtones, les jeunes immigrants et les jeunes femmes. La présente publication met également en relief des renseignements sur des facteurs de risque précis et les facteurs menant à l'adhésion et à l'abandon et des directives en matière de prévention et d'intervention touchant ces groupes. Enfin, certaines conclusions clés tirées jusqu'à maintenant et des recommandations pour aller de l'avant sont fournies à la lumière de données empiriques et de leçons apprises découlant d'activités de mise en œuvre et d'évaluation menées antérieurement par Sécurité publique Canada dans le cadre de projets relatifs aux gangs de jeunes.

La majorité des connaissances théoriques et des travaux empiriques sur les gangs de jeunes proviennent des États-Unis. Apprendre de l'expérience des États-Unis comporte certains avantages, mais il peut être risqué de présumer que les causes et la structure des gangs sont les mêmes aux États-Unis qu'au Canada. Les distinctions historiques et démographiques entre les deux pays ainsi que les différences au chapitre de la culture politique laissent entendre qu'il est important de se pencher de façon indépendante sur la question des gangs au Canada (Ezeonu, 2014). Pour ce faire, le présent rapport s'appuie autant que possible sur des recherches et des ressources canadiennes.

Qu'est-ce qu'un gang de jeunes¹?

Avant d'analyser la question de l'adhésion aux gangs de jeunes au Canada, il est important d'indiquer clairement ce que l'expression signifie. Au sein des milieux universitaires, gouvernementaux et de l'application de la loi et entre ceux-ci, il n'existe pas de définition convenue de « gang de jeunes ». Plutôt que de fournir une définition précise, voici quelques critères généraux qui peuvent être pris en compte (Mohammed, 2007; Sánchez-Jankowski, 2003; Wortley, 2010) :

- Il s'agit d'un phénomène de groupe comptant au moins trois à cinq personnes.
- C'est un phénomène qui touche les jeunes/jeunes adultes.
- Il s'agit d'une association libre de pairs (ayant souvent un nom ou une identité de groupe) qui ont des intérêts mutuels et qui peuvent utiliser des symboles d'appartenance (p. ex. tatouages, vêtements, logos) et des moyens de communication spéciaux (p. ex. signes de la main).
- Avoir une structure est considérée comme une caractéristique nécessaire mais non suffisante; il y a généralement une structure de leadership dans le cadre de laquelle les rôles sont plus ou moins définis.
- Le gang mène ses activités dans un quartier ou un territoire qu'il contrôle ou qu'il dit contrôler.

À la lumière de ce qui précède, les gangs de jeunes sont semblables à d'autres groupes sociaux. Un critère qui est grandement utilisé pour déterminer si un certain groupe social est un « gang de jeunes » est l'adoption par les membres du groupe de comportements délinquants ou criminels, dont certains peuvent être axés sur la violence (ainsi que la peur et l'intimidation), et ce, de façon régulière (Wortley, 2010). À la base, il s'agit d'un groupe de jeunes qui agissent de façon antisociale ou délinquante ou qui mènent certains types d'activités criminelles, habituellement dans le but d'obtenir des avantages en tant que groupe, que ce soit sur le plan financier, social ou territorial (Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies, 2015).

Il existe des similitudes entre les causes fondamentales et les processus de la formation d'un gang qui caractérisent l'adhésion au gang partout au Canada, mais la forme que le groupe prend dépend en partie de la région du pays où il se situe (Grekul et LaBoucane-Benson, 2008). Aucune définition ne peut tenir compte de la diversité du phénomène des gangs dans la société canadienne d'aujourd'hui. Les gangs doivent être définis dans le contexte local pour que les politiques et les programmes soient mis en œuvre efficacement. En outre, une définition claire et concise de « gang de jeunes » est nécessaire en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des initiatives de prévention et d'intervention. Cela permet de mieux cibler nos efforts en faisant fi des autres délinquants et des groupes de jeunes qui ne participent que rarement à des activités criminelles (Klein et Maxson, 2006) et de concevoir adéquatement des stratégies ciblant les jeunes à risque de faire partie d'un gang et les jeunes membres de gangs.

¹ La classification des gangs est parfois élargie pour y inclure les gangs de détenus, de motards, de terroristes ou de criminels (c.-à-d. crime organisé). Le présent rapport de recherche porte précisément sur les gangs de jeunes « dans la rue ».

Peu importe les critères utilisés, il faut faire preuve de prudence au moment de définir « gang de jeunes » et « adhésion à un gang ». La classification comporte des risques, notamment les stéréotypes et les mauvais traitements qui peuvent survenir une fois qu'un jeune est considéré comme un « membre de gang » (Henry, 2009). Ainsi, même si les chercheurs, évaluateurs et spécialistes du domaine ont peut-être besoin de définir « gang de jeunes », il est également important d'être conscient des conséquences potentielles qu'une définition ou une étiquette peut avoir sur les jeunes que ces intervenants étudient ou avec lesquels ils travaillent.

Pourquoi les jeunes entrent-ils dans un gang?

La plupart des recherches laissent entendre que l'affiliation à un gang confère souvent des avantages psychologiques, sociaux ou économiques et que les personnes qui entrent dans un gang le font pour répondre à des besoins inassouvis (Chettleburgh, 2007; Wortley et Tanner, 2006). Les motivations pour adhérer à un gang comprennent les suivantes (tel qu'il est décrit dans Dunbar, 2016) :

- Un gang peut être considéré comme un moyen de protection, une manière d'atténuer les préoccupations liées à la sécurité personnelle, soit parce que la personne a vécu des expériences violentes ou qu'elle craint de vivre de telles expériences ou s'y attend.
- Un gang peut fournir les moyens d'acquérir des ressources et biens matériels qui pourraient ne pas être accessibles légitimement. Pour de nombreuses personnes, l'adhésion à un gang et les activités illégales sont des manières d'accroître le revenu et d'atteindre des objectifs financiers.
- Un gang peut servir d'organisation sociale fournissant à ses membres de l'excitation, du divertissement ou un statut associé à d'autres groupes. Dans de nombreux cas, le gang est l'institution sociale principale du quartier. Il peut également offrir à ses membres l'occasion de rencontrer d'autres personnes et d'avoir accès à des drogues et à de l'alcool.
- Un gang peut être pour ses membres une source d'empathie et de soutien émotionnel et leur fournir un sentiment d'appartenance. L'appartenance peut renforcer l'estime de soi et l'identité et constituer une source de camaraderie et de soutien. À cet égard, le gang peut devenir une famille de substitution pour ses membres, qui les aide à satisfaire leurs besoins personnels.
- Un gang peut être attrayant pour les personnes ayant des conditions sociales et économiques difficiles, notamment la pauvreté, le piètre rendement scolaire, le manque de compétences professionnelles et la désorganisation sociale. Des jeunes qui perçoivent que leur avenir en sera un de détresse et de désespoir peuvent déterminer que l'appartenance à un gang semble être une meilleure solution.

Il importe de mentionner que les individus se joignent à des gangs pour de multiples raisons, lesquelles ne s'excluent pas les unes les autres. La décision de se joindre à un gang est souvent réfléchie et la personne croit qu'elle le fait dans son intérêt supérieur (Sánchez-Jankowski, 2003).

Quelles sont les conséquences associées aux gangs de jeunes?

Règle générale, les membres de gangs de jeunes sont responsables d'un grand nombre de comportements criminels, et diverses infractions criminelles ont toujours été liées à l'appartenance à un gang, notamment les crimes contre les biens, le trafic et l'importation de drogues, la fraude, les vols qualifiés, les agressions armées, les homicides et le trafic de femmes et de filles (Boyce et Cotter, 2013; Gilman, Hill, Hawkins, Howell et Kosterman, 2014).

Les statistiques nationales récentes donnent une indication de la nature des crimes et des actes violents perpétrés par les jeunes au Canada, ce qui comprend les membres de gangs de jeunes. Globalement, les jeunes âgés de 12 à 17 ans et les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans représentaient plus du tiers des personnes accusées pour des incidents criminels déclarés par la police en 2014 au Canada. La majorité des jeunes accusés pour certaines des infractions les plus graves avaient des complices. Plus précisément, 75 % des jeunes accusés de vol qualifié, 62 % de ceux accusés pour des incidents d'agression sexuelle grave et 57 % de ceux accusés pour des incidents de voies de fait graves avaient des complices². De 2005 à 2014, 10 % des personnes accusées d'homicide étaient des jeunes et 29 % de ces homicides étaient considérés comme liés à un gang³, une proportion beaucoup plus grande que ce qui a été observé pour les homicides pour lesquels un adulte a été accusé (14 %) (Allen, 2016; Allen et Superle, 2016).

Outre les blessures immédiates subies par les victimes, les gangs de jeunes et les activités qu'ils mènent sont nuisibles aux collectivités et à la société en général, même si leur incidence n'est parfois pas bien reconnue. Par exemple, les membres de collectivités touchées par des gangs vivent souvent dans une culture de violence entraînant des coûts sociaux en raison de la perte de potentiel et de la crainte que des actes criminels nuisent aux activités normales des citoyens. Les coûts financiers pour les systèmes de justice et de santé sont également considérables (Chatterjee, 2006).

Les personnes qui adoptent un mode de vie axé sur un gang peuvent également éprouver des problèmes, notamment les suivants : abandon scolaire; absence de réussite professionnelle; consommation de drogues et d'alcool et exposition à cette consommation; et parentalité à l'adolescence. Les membres de gangs participent moins à d'autres activités prosociales et ils peuvent couper les liens avec des organisations et groupes prosociaux, comme la famille, les amis, l'école et les groupes religieux afin de pouvoir participer de façon plus intensive aux activités du gang. Plus la personne participe longtemps aux activités du gang, plus les répercussions peuvent s'aggraver. Les démêlés avec le système de justice pénale peuvent faire en sorte que la personne soit placée en surveillance dans la collectivité ou dans un établissement

² Vu le volume limité de données sur la nature des activités criminelles commises par les personnes faisant partie d'un gang, ces statistiques concernent les incidents consignés par la police pour l'ensemble des jeunes et jeunes adultes du Canada, pas seulement ceux qui sont considérés comme des membres de gangs.

³ Un homicide est considéré comme lié à un gang lorsque la police confirme ou soupçonne que l'accusé et/ou la victime de l'homicide était un membre, ou un membre potentiel, d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue ou était associé avec un groupe du crime organisé ou un gang de rue et que l'homicide a été commis en raison de cette association (Miladinovic et Mulligan, 2015).

correctionnel, la laissant avec un casier judiciaire qui pourrait nuire davantage à sa croissance personnelle et à sa progression dans les domaines de l'éducation ou de l'emploi (Pyrooz, Sweeten et Piquero, 2013).

Enfin, alors que le lien entre l'appartenance à un gang et la perpétration d'infractions a été vastement reconnu, moins d'attention a été portée à la nature de la relation entre l'appartenance à un gang et l'exposition à la violence, à la victimisation et aux traumatismes. Les membres de gangs de jeunes disent qu'ils sont très exposés à la violence, et il a été déterminé qu'ils couraient un risque accru de vivre une grave victimisation violente par rapport aux autres jeunes de la collectivité et aux personnes n'appartenant pas à un gang (Pyrooz, Moule et Decker, 2014; Taylor, Peterson, Esbensen et Freng, 2007). Plusieurs motifs peuvent expliquer l'association, dont bon nombre laissent entendre que la nature d'un gang, sa structure organisationnelle, sa culture et ses activités peuvent mener à la violence et donc à la victimisation (Decker, Katz et Webb, 2007). Les membres de gangs de jeunes disent non seulement être très exposés à la violence, mais également vivre des expériences pouvant être classées comme des événements traumatisants. L'exposition à ces formes de violence traumatisantes est associée à des résultats négatifs en matière de santé mentale chez les jeunes appartenant à un gang, notamment le stress post-traumatique, le détachement et l'insensibilité émotionnelle, qui à leur tour sont associés à une probabilité accrue de délinquance (Kerig, Chaplo, Bennett et Modrowski, 2016; Laurier et Guay, 2016).

Étant donné que les jeunes appartenant à un gang peuvent être considérés comme les principaux auteurs d'actes violents et comme les principales victimes, il est important de déterminer les occasions d'empêcher les jeunes à risque de se joindre à un gang et d'intervenir auprès des membres de gangs de jeunes actuels en raison des coûts élevés pour la société.

Quels sont les facteurs de risque et de protection liés à l'adhésion aux gangs de jeunes?

Le recours à des stratégies de prévention et d'intervention fondées sur des données probantes pour aborder l'adhésion aux gangs de jeunes et la violence associée à ces gangs continue d'être soutenu. Pour que ces stratégies soient fructueuses, il faut bien comprendre les facteurs ayant une incidence sur l'adhésion à un gang. La connaissance des facteurs de risque et de protection, même s'ils ne sont pas en soi des indicateurs de mécanismes de cause à effet, permet d'obtenir un aperçu plus vaste de l'adhésion aux gangs de jeunes et offre une orientation fondée sur des données empiriques pour qu'on puisse déployer des efforts ciblés en déterminant les facteurs précis pouvant être plus importants que d'autres (Peterson et Morgan, 2014).

Les facteurs de risque de l'adhésion aux gangs de jeunes touchent les cinq domaines du développement social (individuel, pairs, école, famille et collectivité). Il n'existe pas de facteur de risque pouvant à lui seul permettre de prédire une probabilité élevée d'adhésion à un gang; aucune variable unique ne peut expliquer un phénomène aussi complexe (Decker, Melde et Pyrooz, 2013). En outre, les facteurs qui permettent de prédire l'appartenance à un gang chevauchent grandement d'autres comportements problématiques (p. ex. délinquance et violence)

(Esbensen, Peterson, Taylor et Freng, 2010). Les jeunes qui entrent dans un gang présentent souvent un nombre relativement élevé de facteurs de risque avant d'en faire partie, et l'accumulation de facteurs à risque dans plusieurs domaines est la meilleure manière connue de déterminer les jeunes qui sont le plus susceptibles d'entrer dans un gang (Decker, Melde et Pyrooz, 2013).

Étant donné que plusieurs revues systématiques et des méta-analyses ont déjà été conduites sur les facteurs de risque relatifs à l'adhésion à un gang (p. ex. Howell et Egley, 2005; Klein et Maxson, 2006; Raby et Jones, 2016) et que les facteurs de risque majeurs de l'adhésion à un gang ont été présentés dans une publication antérieure⁴, le présent document ne fournira pas d'aperçu détaillé⁵. Règle générale, voici quelques facteurs de risque relatifs à l'adhésion à un gang qui sont constamment reconnus dans un certain nombre d'études : vivre des expériences de vie négatives (p. ex. maladie grave, suspension de l'école, relations interrompues); afficher de façon précoce des comportements problématiques (p. ex. réactivité, agression, impulsivité); entretenir des croyances délinquantes; faire l'objet d'une faible supervision de la part des parents; fréquenter des pairs délinquants; et s'engager auprès de ces pairs (Peterson et Morgan, 2014).

Comparativement aux facteurs de risque, les facteurs de protection ont reçu moins d'attention dans les recherches sur les gangs de jeunes. Cela s'explique largement par des problèmes de définition et l'incertitude quant à la nature des facteurs de protection et de leur fonctionnement (sont-ils le contraire des facteurs de risque ou permettent-ils de modérer ou d'atténuer l'effet des facteurs de risque? Ont-ils des effets directs ou indirects sur la réduction des comportements problématiques?). Il n'est pas clair non plus si un facteur de protection peut devenir un facteur de risque dans un autre contexte (p. ex. une relation étroite avec les parents peut ne pas constituer un facteur de protection si ces derniers sont des criminels ou font partie d'un gang) (Stoddard et coll., 2013).

Seules quelques études ont été menées pour examiner les facteurs pouvant protéger les jeunes contre l'adhésion à un gang. Comme c'est le cas pour les facteurs de risque, une étude de recherche longitudinale a cerné des facteurs de protection relatifs à l'adhésion à un gang dans chacun des cinq domaines majeurs du développement social de la vie des jeunes (Gilman et coll., 2014). Des facteurs de protection potentiels contre l'adhésion à un gang de jeunes sont présentés ci-dessous. Il importe de mentionner que, même si de nombreuses caractéristiques ont été proposées en tant que facteurs de protection possibles pouvant dissuader les jeunes d'adhérer à un gang, il n'existe pas encore de liste de facteurs de protection complètement fiable (Howell, 2010).

⁴ Voir Centre national de prévention du crime (2007). *Les gangs de jeunes : Les facteurs de risque favorisant l'adhésion*. Ottawa (Ontario) : Sécurité publique Canada. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsracs/pblctns/yth-gng-nvlvmnt/index-fr.aspx>

⁵ Pour obtenir l'aperçu le plus à jour et complet, par tranche d'âge, des facteurs de risque de l'adhésion à un gang, consultez le site Web du National Gang Center des États-Unis (en anglais seulement) : <https://www.nationalgangcenter.gov/SPT/Risk-Factors>

Facteurs de protection possibles relatifs à l'adhésion aux gangs de jeunes*	
Individuel	Intelligence au-delà de la moyenne ou élevée; tempérament résilient; bonnes aptitudes sociales; capacités d'adaptation positives; bonnes capacités décisionnelles; sentiment d'efficacité personnelle; estime de soi élevée; valeurs et attitudes positives
Pairs	Interactions avec des pairs prosociaux; participation à des activités prosociales; groupe de pairs positifs; liens sociaux positifs; soutien des pairs
École	Réussite scolaire; aspirations au chapitre de l'éducation; sentiment d'accomplissement et respect envers le milieu de l'éducation; fort engagement envers l'école et lien étroit avec l'école; relations positives avec les adultes dans le milieu scolaire
Famille	Liens avec la famille; relations familiales fortes; soutien familial; cohésion familiale; capacité pour les parents ou les membres de la famille élargie de passer du temps avec les jeunes; grande participation des parents; supervision et surveillance intensives; relations émotionnelles positives entre les parents et l'enfant (p. ex. relation chaleureuse et axée sur l'acceptation et le soutien)
Collectivité	Vivre dans un bon quartier (p. ex. taux de criminalité faible, statut socioéconomique élevé); cohésion sociale entre les voisins; confiance entre les voisins

*Sources : Krohn et coll., 2014; McDaniel, 2012; O'Brien et coll., 2013; Rossiter et Rossiter, 2009; Shaffer, 2014

Tel que mentionné précédemment, il est bien connu que l'exposition à de multiples facteurs de risque accroît la probabilité de l'adhésion à un gang comparativement à un seul facteur de risque. De même, il existe des données probantes selon lesquelles l'accumulation de facteurs de protection a un effet protecteur contre l'adhésion à un gang (McDaniel, 2012). Par contre, il est moins évident à savoir si l'accumulation de facteurs de protection peut atténuer les effets de multiples facteurs de risque, plus précisément en ce qui concerne la mesure dans laquelle le fait d'avoir des facteurs de protection dans les cinq domaines peut diminuer la probabilité de l'adhésion à un gang ou atténuer les effets de multiples facteurs de risque. D'autres recherches sur le lien entre les facteurs de risque cumulatifs et les facteurs de protection cumulatifs sont nécessaires (Stoddard et coll., 2013).

Qui se joint à des gangs de jeunes au Canada? Regard sur trois populations clés

Il importe de mentionner qu'on ne dispose pas à l'heure actuelle d'une mesure précise de l'adhésion aux gangs de jeunes et de l'importance de leurs activités⁶ au Canada parce qu'il

⁶ Cela concerne l'ensemble des activités des gangs de jeunes, pas seulement les incidents criminels confirmés et déclarés par les services de police canadiens dans le cadre de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) annuelle.

n'existe pas de processus nationaux de collecte de données et que les gens sont généralement réticents à avouer volontairement leur appartenance à un gang. Tel que mentionné par Sinclair et Grekul (2012), une lacune des documents portant sur les gangs de jeunes tient à l'information que nous utilisons pour évaluer le taux d'adhésion aux gangs de jeunes au Canada. La majorité des rapports et ouvrages universitaires citent une seule source de statistiques sur les gangs de jeunes, soit les *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002* (Chettleburgh, 2003). Les conclusions de cette enquête nationale sont fondées sur les perceptions de la police à l'égard du nombre de gangs et de membres de gangs dans certaines administrations régionales et sur des estimations stratifiées dans d'autres administrations. Comme les résultats datent d'il y a 15 ans, on ne sait pas si les données continuent de refléter la situation actuelle des gangs de jeunes au Canada. Certaines études récentes ont tenté de présenter une évaluation systématique de l'ampleur du phénomène des gangs de jeunes à l'échelle provinciale ou territoriale, mais aucune autre enquête nationale sur l'adhésion aux gangs de jeunes n'a depuis été menée. En outre, dans certaines circonstances, il est problématique de compter sur la divulgation volontaire de l'adhésion. L'affiliation et l'appartenance à un gang sont souvent passées sous silence, surtout s'il y a des activités accrues de surveillance et de répression des gangs dans les collectivités ou si la confirmation de l'appartenance pourrait compromettre la sécurité du jeune. Cela peut faire en sorte que ce dernier soit généralement réticent à parler de son adhésion en présence de figure d'autorité.

En général, les recherches laissent entendre que l'appartenance aux gangs de jeunes recoupe de nombreux contextes ethniques, géographiques, démographiques et socioéconomiques. Cependant, il y a souvent un lien entre le sexe, la race, l'origine ethnique et la structure de classe qui entre en ligne de compte dans la formation de certains gangs. Au cours des dernières années, trois populations ont fait l'objet d'un intérêt accru de la part des spécialistes des gangs et des chercheurs sur le sujet au Canada, soit les jeunes autochtones, les jeunes immigrants et les jeunes femmes. Ces trois groupes seront présentés dans cette présente section.

Jeunes autochtones⁷

Par le passé, le sujet des gangs autochtones avait largement été ignoré dans le cadre des recherches canadiennes sur les gangs, mais le nombre d'études gouvernementales et de travaux universitaires a augmenté au cours des 15 dernières années. La présence de gangs autochtones dans les régions urbaines et rurales, dans les réserves et dans les établissements carcéraux est maintenant bien documentée. Même si les ressources destinées précisément aux jeunes autochtones sont encore relativement limitées, nous continuons de déployer des efforts pour accroître notre connaissance et notre compréhension de cette population par l'entremise de recherches et d'études d'évaluation théoriques et empiriques⁸.

⁷ Les renseignements figurant dans la présente section s'appuient grandement sur des recherches et des études d'évaluation sur les jeunes autochtones de sexe masculin, car très peu de ressources abordent explicitement l'adhésion aux gangs chez les jeunes femmes autochtones.

⁸ Plusieurs études de recherche se sont penchées explicitement sur les jeunes autochtones dans les gangs au Canada (voir, par exemple, Grekul et LaBoucane-Benson, 2008; Hautala, Sittner, et Whitbeck, 2016; Preston, Carr-Stewart, et Bruno, 2012; Sinclair et Grekul, 2012; Totten, 2009, 2013). Depuis 2007, Sécurité publique Canada a généré et diffusé des connaissances pratiques sur l'adhésion des jeunes autochtones à des gangs grâce à la mise en œuvre et à l'évaluation de projets de prévention et d'intervention auprès des gangs, projets qui ont été financés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime (SNPC).

On croit que l'appartenance aux gangs de jeunes autochtones se répand rapidement dans les provinces des Prairies, surtout dans les villes de Winnipeg, de Regina, de Saskatoon et d'Edmonton (Preston, Carr-Stewart et Bruno, 2012). Les gangs de jeunes autochtones ont également fait leur apparition dans le nord du Canada, soit à Iqaluit et à Yellowknife. C'est préoccupant, car la proportion de membres des Premières Nations, de Métis et d'Inuits continue d'augmenter rapidement comparativement aux autres groupes de la société canadienne, leur moyenne d'âge étant beaucoup moins élevée que dans le reste de la population (Statistique Canada, 2011). En outre, la surreprésentation de cette population dans le système de justice pénale est bien documentée (Grekul et LaBoucane-Benson, 2008; Programme des services correctionnels, 2016), tout comme les taux élevés d'infraction avec violence et de victimisation au sein des collectivités autochtones (Boyce, 2016; Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006).

Les gangs autochtones existent depuis des décennies mais, règle générale, ils n'ont pas atteint le degré de complexité d'autres groupes criminels organisés. Malgré leur nombre et leur présence notable au sein de la population carcérale, les gangs autochtones sont souvent considérés comme des gangs de rue et des groupes « aspirants » connus pour leur violence, leur structure fondée sur les gangs afro-américains (p. ex. tatouages, signes de la main, chaînes de commandement) et leurs conflits avec d'autres groupes. Ils sont relativement changeants, leur force et leur nombre augmentant ou diminuant selon l'évolution des membres et en réaction aux stratégies d'application de la loi (Grekul et LaBoucane-Benson, 2008). Les membres sont habituellement des personnes en marge des structures légitimes et illégitimes offertes dans la société canadienne. Ils ont tendance à avoir un niveau de scolarité moins élevé et à être plus désavantagés sur le plan économique comparativement aux membres d'autres organisations criminelles (Deane, Bracken et Morrissette, 2007; Goodwill, 2016). Les gangs autochtones sont souvent intergénérationnels et, même si certaines données indiquent que la plupart des membres de gangs ont plus de 18 ans, des participants à des études de recherche et à des évaluations de programmes canadiennes ont déclaré avoir participé à des activités de gang dès l'âge de 8 ans (Badger et Albright, 2003; Comack, Deane, Morrissette et Silver, 2013; Prairie Research Associates, 2011; Totten et Dunn, 2012).

Selon certaines études (p. ex. Kelly et Caputo, 2005), les gangs autochtones sont utilisés par des organisations criminelles plus organisées pour qu'ils fassent le « travail de rue ». Les jeunes autochtones sont affectés à des activités criminelles plus désorganisées et moins profitables, notamment le trafic de drogues, les voies de fait et les introductions par effraction. Enfin, la violence perpétrée par les gangs autochtones est différente de celle commise par les autres gangs de jeunes du Canada. Les taux de violence interne, y compris les suicides, les surdoses de drogue et les comportements d'automutilation, sont beaucoup plus élevés que les formes externes de violence criminelle. De nombreux actes de violence physique dans les gangs autochtones sont motivés par la vengeance, les représailles et la réputation, faisant en sorte que les jeunes hommes autochtones s'en prennent à leurs semblables (Totten, 2009, 2013).

Facteurs de risque propres à la population

Des recherches canadiennes se sont penchées sur les facteurs de risque spécifiques aux membres de gangs de jeunes autochtones. D'abord et avant tout, l'adhésion à un gang est associée à des facteurs précurseurs remontant aux pertes historiques et culturelles, aux inégalités sociales et politiques et aux obstacles économiques auxquels ont fait face de nombreux Autochtones pendant de multiples générations (p. ex. racisme, marginalisation, colonisation, perte de culture, perte des terres, pauvreté, violence intergénérationnelle, chômage et problèmes liés à une mauvaise santé). Ces niveaux multiples de marginalité engendrent des conditions sociales et géographiques

favorables à la formation de gangs et à l'adhésion aux gangs chez les jeunes autochtones. Globalement, ces derniers sont plus susceptibles d'adhérer à un gang de jeunes que les non-Autochtones (Preston, Carr-Stewart et Bruno, 2012; Sinclair et Grekul, 2012).

Il a été montré que des facteurs de risque individuels, comme les expériences stressantes, les difficultés vécues tôt dans la vie et les émotions négatives découlant de la marginalité dans d'autres domaines de la vie, augmentent la probabilité que les jeunes autochtones adhèrent à un gang (Goodwill, 2016). En outre, la colère a été associée à l'introduction à un gang, tandis que les symptômes de dépression et l'hyperactivité/impulsivité ont été associés à l'appartenance à un gang (Hautala, Sittner et Whitbeck, 2016). Par ailleurs, plusieurs études ont révélé que la délinquance est un facteur important de l'appartenance à un gang chez les jeunes autochtones (Freng, Davis, McCord et Roussell, 2012). De plus, les adolescents autochtones ont tendance à commencer à consommer des substances plus tôt que les autres groupes raciaux et ethniques, et il a été constaté que la toxicomanie était un facteur important de l'adhésion aux gangs au sein de ce groupe (Hautala, Sittner et Whitbeck, 2016).

L'influence des pairs est un des facteurs de prédiction les plus constants et solides de l'adhésion aux gangs. Les relations avec des pairs qui font partie d'un gang (notamment le flânage, la délinquance, le fait de prendre les autres membres du gang comme modèle ou de montrer sa valeur au gang) ont été considérées comme un facteur précurseur de l'adhésion ultérieure à un gang chez les jeunes autochtones (Goodwill, 2016; Hautala, Sittner et Whitbeck, 2016). L'école est un autre domaine clé qui peut accroître le risque d'adhésion à un gang. Des recherches ont montré que les jeunes autochtones qui se joignent à des gangs ont peu de liens avec l'école. Il a été constaté qu'un faible attachement scolaire et des liens faibles avec l'école étaient des corrélats de l'introduction à un gang et que les problèmes de comportement à l'école primaire peuvent accroître le risque d'adhésion ultérieure à un gang (Hautala, Sittner et Whitbeck, 2016).

Enfin, la famille est un domaine de risque clé puisque l'adhésion à un gang familial constitue un facteur d'attraction fort et que d'autres problèmes familiaux, y compris une faible supervision de la part des parents et la négligence/les mauvais traitements par les parents, constituent d'importants facteurs d'incitation augmentant l'attrait des gangs (Grant et Feimer, 2007; Grekul et LaBoucane-Benson, 2008). En outre, les démêlés avec le système de protection de l'enfance autochtone représentent un facteur de risque d'adhésion à un gang et de criminalité qui est établi assez solidement dans la littérature. La trajectoire entre le système de protection de l'enfance vers l'adhésion à un gang est favorisée par le déplacement des enfants autochtones qui peut engendrer une vulnérabilité, des mauvais traitements et des préjudices, des problèmes de confiance et d'attachement ainsi qu'une multitude de problèmes de santé mentale. Les membres de gangs eux-mêmes affirment que leurs pairs qui ont été élevés dans ce système sont des cibles idéales pour le recrutement, car les gangs promettent d'agir en tant que famille de substitution (Grekul et LaBoucane-Benson, 2008; Sinclair et Grekul, 2012).

Cheminement vers l'adhésion à un gang et l'abandon d'un gang

Les facteurs de risque des jeunes autochtones concernant l'adhésion à un gang sont exacerbés par les vastes problèmes historiques, structurels et culturels mentionnés précédemment. Parmi les sous-populations marginalisées (c.-à-d. jeunes à risque et jeunes membres de gangs de façon plus générale), les jeunes autochtones sont peut-être les plus marginalisés. Comme il existe peu d'options pour atténuer ces préoccupations, le facteur de motivation le plus fort menant à une vie de gang est la survie ainsi que la protection, le sentiment d'identité et d'appartenance, le soutien

financier et l'accès à l'alcool et aux drogues que le gang fournit (Goodwill, 2016; Goodwill et Ishiyama, 2015; Grekul et LaBoucane-Benson, 2008).

Totten (2009, 2013) laisse entendre qu'une approche axée sur le cheminement, soutenue par des données probantes tirées de plusieurs études canadiennes, permet de déterminer les mécanismes principaux par l'entremise desquels les jeunes autochtones se trouvent mêlés aux activités d'un gang. Il existe cinq cheminements principaux qui peuvent se chevaucher pour créer des problèmes complexes pour certains jeunes autochtones :

- Processus de la violence cyclique dans le cadre duquel les survivants de mauvais traitements et de négligence au cours de l'enfance deviennent les auteurs et les victimes d'actes violents à l'adolescence. Les enfants autochtones qui subissent ce type de mauvais traitements sont très susceptibles de devenir des délinquants et des criminels, de recourir à la violence et d'adhérer à des gangs pendant leur adolescence.
- Fait de vivre de multiples séjours à l'extérieur du domicile dans le système de protection de l'enfance et les établissements correctionnels. Ces établissements sont de très bons endroits où recruter des membres de gangs, et un nombre important de membres de gangs ont déclaré que c'est seulement après avoir été placés dans de tels établissements qu'ils sont devenus membres de gangs.
- Effet à long terme des troubles cérébraux et de santé mentale entraînés par l'exposition prolongée aux traumatismes pendant l'enfance ainsi que des troubles du développement et de la vulnérabilité émotionnelle qui en découlent. De nombreux membres de gangs autochtones recourant à la violence ont un mode de pensée « terminal » les poussant à ne penser qu'à leur survie; leur sentiment de sécurité et de confiance ne se forme jamais adéquatement.
- Exclusion et dévaluation sociales en raison de la classe sociale, de la race, de l'orientation sexuelle et du sexe. La perte d'identité culturelle, combinée à la marginalisation sociale et économique, favorise la violence de gang.
- Développement de l'hypermasculinité et de la féminité sexualisée. La violence est utilisée pour construire la masculinité, et la sexualité sert à construire la féminité.

La recherche sur le fait de quitter un gang a révélé que les membres de gangs autochtones peuvent accorder une importance considérable à leurs propres processus décisionnels et capacités en ce qui concerne l'abandon du gang et même si la décision peut être liée à divers facteurs toutefois, aucun événement particulier n'a pu être identifié comme un élément déclencheur. Par conséquent, les mauvais traitements au sein du gang et le fait de se lasser de la vie de gang et de vouloir éviter l'incarcération, ainsi que l'influence positive des parents, des partenaires ou des enfants, l'établissement de liens sociaux, surtout avec sa propre culture autochtone, le fait d'éviter la consommation d'alcool et de drogues et une période de contemplation loin de la criminalité peuvent être associés au fait de quitter un gang mais ces facteurs ne garantissent la décision de partir. En outre, un emploi stable est souvent un facteur, tout comme la capacité de subvenir à ses propres besoins est considérée comme un facteur clé du fait de réussir à quitter un gang (Goodwill et Ishiyama, 2015; Grekul et LaBoucane-Benson, 2008).

Pour les jeunes autochtones provenant de milieux marginalisés dont l'existence est caractérisée par l'isolement social et le désavantage, la présence de stéréotypes peut nuire au processus d'abandon. L'abandon partiel suppose de s'éloigner de son ancienne identité en tant que membre de gang pour commencer à se forger une nouvelle identité. Pour les jeunes autochtones, cela comprend un autre changement, soit celui d'arrêter de se voir comme répondant à un stéréotype

négalif. Partant d'une position d'exclusion par rapport aux opportunités sociales, le jeune doit en venir à se considérer comme quelqu'un qui mérite d'être inclus. Nouer des relations avec des personnes prosociales et leur faire confiance sont des défis majeurs (Deane, Bracken et Morrissette, 2007).

Directives en matière de prévention et d'intervention

Bon nombre des facteurs de risque de l'adhésion aux gangs chez les jeunes autochtones sont semblables à ceux que l'on trouve chez les jeunes en général qui font partie d'un gang, ce qui laisse entendre que les stratégies de prévention et d'intervention déjà existantes en matière de gangs peuvent fonctionner auprès de ces jeunes. Cependant, les conditions qui engendrent les risques pour les jeunes autochtones proviennent probablement de processus sociaux, politiques et historiques différents, ce qui fait que les facteurs de risque cernés ont une fonction semblable, mais un contexte différent (Whitbeck, Sittner Hartshorn et Walls, 2014). Cela a des répercussions importantes sur la manière dont nous concevons et mettons en œuvre les programmes de prévention et d'intervention en matière de gangs destinés aux jeunes autochtones, surtout ceux habitant dans des régions rurales ou éloignées (Hautala, Sittner et Whitbeck, 2016).

L'existence d'inégalités structurelles et de traumatismes collectifs nécessite une compréhension continue et représente un aspect important des travaux menés auprès de jeunes autochtones membres de gangs (Goodwill, 2016). Les pratiques de prévention et d'intervention en matière de gangs doivent inclure la capacité d'évaluer les effets intergénérationnels des gangs et des établissements dans lesquels sont habituellement surreprésentés les Autochtones, ainsi que les objectifs des collectivités autochtones qui s'efforcent de renverser ces tendances (Grekul et LaBoucane-Benson, 2008). En outre, la tâche consiste à limiter l'exclusion des familles autochtones des services opportuns, pertinents et accessibles pour aborder continuellement et efficacement ce qui est déjà survenu et prévenir la transmission de traumatismes entre les générations (Goodwill et Ishiyama, 2015). Les problèmes de gang doivent être examinés dans le contexte des expériences familiales et traités en vertu d'un cadre thérapeutique multisystémique. Les professionnels spécialisés dans le traitement des traumatismes et des dépendances et les travaux auprès de familles en difficulté doivent assumer des rôles importants en tant que ressources de guérison coordonnées et soutenues au sein des collectivités touchées par les gangs (Hautala, Sittner et Whitbeck, 2016; Preston, Carr-Stewart et Bruno, 2012).

Il existe un nombre limité de programmes de prévention et d'intervention destinés aux jeunes autochtones, mais plusieurs programmes prometteurs sont fondés sur l'adéquation et la pertinence sur le plan culturel, et ces programmes semblent aider de façon relativement efficace les jeunes à risque et les jeunes membres de gangs (Sinclair et Grekul, 2012)⁹. Tous les efforts doivent être adaptés sur le plan culturel pour qu'ils correspondent au contexte de développement dans lequel les jeunes autochtones vivent pour intégrer leur vision unique du monde et tirer profit des forces culturelles et communautaires locales (Whitbeck, Sittner Hartshorn et Walls, 2014). Cela restreint également la possibilité d'accepter ce que Klein et Maxson (2006) appellent les « idées reçues » et de présumer que les leçons que nous tirons des programmes efficaces en matière de gangs dans un endroit peuvent être appliquées à d'autres endroits.

⁹ Voir également les sommaires d'évaluation montrant les évaluations des processus et des résultats des projets de prévention et d'intervention en matière de gangs, projets financés par l'entremise de la SNPC. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gc.ca/ent/rsrscs/pblctns/index-fr.aspx?t=crm-prvntn>

Les nouvelles stratégies et approches ainsi que les partenariats de collaboration et de résolution de problèmes doivent être adaptés sur le plan culturel; cela va au-delà de la « sensibilisation culturelle » (connaissance d'un groupe) et de la « sensibilité culturelle » (une certaine expérience d'un groupe). Par exemple, la roue de médecine est un symbole important des enseignements autochtones; il s'agit d'une approche circulaire et holistique, par opposition à l'approche linéaire utilisée dans de nombreux milieux occidentaux (Totten, 2009, 2013). En outre, dans les cultures autochtones, le concept de guérison est un thème central ayant une vaste application. Il renvoie généralement à un processus continu, soit la pratique de « bien vivre » et le cheminement connexe ou la recherche de la « bonne vie » (Hart, 1999). Un mécanisme de guérison puissant utilisé dans toutes les collectivités autochtones est le rétablissement des traditions culturelles et spirituelles. La pratique des cérémonies du calumet, des sueries, de la danse du soleil et des cérémonies d'attribution du nom permet à une personne d'en apprendre sur son ascendance culturelle (Deane, Bracken et Morrissette, 2007).

Jeunes immigrants¹⁰

Au cours des dernières années, le public s'est montré de plus en plus préoccupé par les « gangs de jeunes immigrants ». Comme le note Wortley et Tanner (2006), une hypothèse existe selon laquelle les gangs de jeunes sont plus actifs au Canada en raison de l'immigration récente en provenance de certains pays sujets à avoir des gangs, ce qui signifie que les activités problématiques des gangs de jeunes sont importées de l'étranger au Canada. Cependant, comme il y a un manque de renseignements statistiques sur la criminalité relativement au statut d'immigrant, de la race et de l'origine ethnique, il n'est pas possible d'établir l'importance et les tendances des changements de l'adhésion aux gangs criminels chez les jeunes provenant de familles d'immigrants (Ngo, 2010). Jusqu'à maintenant, un nombre limité d'études canadiennes ont examiné la question des jeunes immigrants et des gangs¹¹. Il faut poursuivre la discussion sur les liens entre l'immigration, la criminalité et l'adhésion aux gangs au Canada afin d'orienter l'élaboration de politiques, de programmes et de services adaptés à cette population¹².

Certains nouveaux arrivants peuvent être confrontés à un certain nombre d'obstacles à l'intégration à la société canadienne. Les jeunes immigrants de première génération peuvent faire face à des problèmes linguistiques, acculturatifs, psychologiques et économiques. Par exemple, ils peuvent rencontrer des obstacles liés à l'égalité des chances et faire face à un vaste éventail d'obstacles et de difficultés quant à l'accès aux services et au soutien dans les domaines des services sociaux, de l'éducation, de la santé et de la justice. Les jeunes Canadiens de deuxième génération nés de familles d'immigrants ont tendance, collectivement, à avoir une bonne situation économique, mais ceux provenant d'une minorité visible peuvent être confrontés à de grandes inégalités relativement au niveau de leur scolarité et leur participation au marché du travail. Les jeunes Canadiens de deuxième génération peuvent également faire face à des problèmes socioculturels en ce qui a trait aux attentes culturelles concurrentes, à l'identité culturelle et aux interactions interculturelles (Ngo, 2010; Sersli, Salazar et Lozano, 2010).

¹⁰ Cela comprend les jeunes immigrants de première et de deuxième génération ainsi que les jeunes réfugiés.

¹¹ Voir, par exemple, Gordon, 2000; Ngo, 2010; Rossiter et Rossiter, 2009; Wortley et Tanner, 2008.

¹² Sécurité publique Canada finance actuellement plusieurs initiatives ayant pour but de prévenir ou de réduire l'adhésion des jeunes immigrants aux gangs. Le projet *Identity-Based Intervention: Preventing Criminal Gang Involvement of Youth from Immigrant Families* en est un exemple. Il s'agit d'un projet mené à Calgary (Alberta) qui est fondé sur l'approche *Wraparound* et vise également à appuyer les partenaires de services et les groupes communautaires en vue d'acquérir une compétence culturelle et établir une coordination soutenue des services.

Les gangs se forment habituellement dans des collectivités où il y a une accumulation de différents types de désavantages (p. ex. désavantage sur le plan économique, manque d'opportunités, éclatement de la famille, discrimination raciale). L'émergence et la durabilité des gangs et de leurs membres sont fonction de la mesure dans laquelle ces désavantages sont courants dans la collectivité (Pyrooz, Fox et Decker, 2010). Ces groupes sont confrontés à ce que Vigil (2002) appelle la « marginalité multiple », où l'effondrement des facteurs sociaux et économiques mène à une « socialisation de la rue ». La marginalité multiple agit et réagit au sein des populations pour pousser les jeunes vers la rue, et l'adaptation des immigrants ou des migrants est un élément central de ce processus. Tandis que les jeunes vivent la socialisation de la rue, ils peuvent former une sous-culture de la rue, soit adhérer à un gang.

Habituellement, ces gangs sont organisés dans le but précis de mener des activités criminelles pour obtenir un gain financier. Ils ont une structure hiérarchique, avec des dirigeants et une chaîne de commandement, et ils sont ouverts à choisir de nouveaux membres, mais de façon sélective. La plupart des gangs ont des rituels d'initiation fondés sur la violence, et ils assujettissent leurs nouveaux membres à des vérifications et à des tests personnels pour confirmer leur solidité et leur loyauté. La plupart des jeunes immigrants font partie d'un gang fondé sur l'origine ethnique ou d'un gang multiculturel. Ceux qui font partie des gangs multiculturels ont indiqué que, même si leur gang criminel peut accueillir des personnes d'origines ethniques diverses, seules celles provenant de certains groupes ethniques peuvent assumer un rôle de leadership (Ngo, 2010). Il importe toutefois de mentionner que, quand nous présumons que tous les gangs ethniques sont pareils, nous perdons de vue le caractère unique des groupes qui, bien qu'ils soient tous axés sur la criminalité, ont été créés dans des conditions et des contextes différents, sont souvent organisés différemment et assument des fonctions et prennent des formes variées (Grekul et LaBoucane-Benson, 2008).

Facteurs de risque propres à la population

Les conclusions de plusieurs études qualitatives canadiennes¹³ montrent que les facteurs de risque individuels, scolaires, familiaux et communautaires de l'adhésion aux gangs qui semblent avoir une incidence négative sur les jeunes immigrants sont interreliés, laissant certains jeunes aux prises avec ce qui peut sembler des problèmes insurmontables. À l'échelle individuelle, les familles de jeunes immigrants sont souvent vulnérables sur divers plans avant d'immigrer au Canada, ou les jeunes sont touchés par les antécédents de leurs parents avant l'immigration. Cette vulnérabilité découle souvent de la pauvreté, de l'extrême violence et de la brutalité dans leur pays d'origine. Une fois au Canada, la vulnérabilité des jeunes peut être exacerbée par des problèmes de santé mentale et des dommages psychologiques découlant de cas de discrimination et de victimisation (Ngo, 2010). À l'échelle scolaire, le manque de participation a été considéré comme un facteur de risque de l'adhésion aux gangs (Chettleburgh, 2007), et il peut y avoir de multiples problèmes sous-jacents. Les jeunes immigrants peuvent avoir de la difficulté dans leurs études, notamment en raison d'un manque de maîtrise de l'anglais, des troubles d'apprentissage et des expériences scolaires interrompues. Au nombre d'autres difficultés exacerbant ces obstacles, mentionnons l'absence de soutien à la maison en ce qui a trait aux études, la crainte des figures d'autorité et le placement au mauvais niveau scolaire (Kanu, 2008). À l'échelle familiale, les différents taux d'acculturation et de conflits entre la culture à la maison et la culture dominante contribuent à un détachement grandissant par rapport aux parents et peuvent mener à un stress familial supplémentaire et à des conflits familiaux soutenus en raison d'attentes

¹³ Voir Anisef et Kilbride, 2003; Ngo, 2010; Ngo et Schleifer, 2005; Rossiter et Rossiter, 2009; Taylor, 2005.

culturelles divergentes (Kanu, 2008; Rossiter et Rossiter, 2009). En outre, il est commun que la supervision parentale soit minimale et que les parents ne servent pas de modèles en raison de l'absence physique ou émotionnelle de l'un ou l'autre des parents ou des deux (p. ex. parce qu'ils sont préoccupés par leur survie économique) (Wortley et Tanner, 2006). D'autres facteurs de risque sont la toxicomanie ou les problèmes de santé mentale au sein de la famille, les influences négatives des frères et sœurs plus âgés et la criminalité familiale (Ngo, 2010). Enfin, à l'échelle communautaire, vivre dans des quartiers pauvres où le taux de criminalité est élevé et où la violence et le trafic de drogues font partie du quotidien constitue un risque particulier pour les jeunes immigrants. Un manque d'intégration fait en sorte que les jeunes immigrants qui vivent dans ces quartiers peuvent ne pas avoir accès aux mêmes ressources et programmes que les jeunes d'autres quartiers (Sersli, Salazar et Lozano, 2010).

Bon nombre des facteurs de risque de l'adhésion aux gangs révèlent la marginalisation soutenue à laquelle sont souvent confrontés les jeunes nouveaux arrivants et leur famille (Rossiter et Rossiter, 2009). Le statut d'immigration n'est pas une cause directe de l'adhésion aux gangs, mais la fréquentation de gangs peut fournir un soutien social et un sentiment d'acceptation, de statut social et de respect que les jeunes n'ont pas à la maison, à l'école ou dans leur collectivité. Les jeunes qui se sentent particulièrement stigmatisés, isolés ou exclus de la société en général peuvent en venir à croire qu'ils sont systématiquement exclus d'opportunités légitimes. L'aliénation sociale et les perceptions d'injustice sociale peuvent être des facteurs importants expliquant pourquoi certains jeunes rejettent les activités sociales traditionnelles et décident de se joindre à des gangs. De plus, ces jeunes peuvent considérer que l'adhésion aux gangs est une expression de résistance par rapport à leurs perceptions d'inégalité sociale et d'oppression (Wortley et Tanner, 2006).

Cheminement vers l'adhésion à un gang et l'abandon d'un gang

L'effondrement des identités et l'absence de sentiment d'appartenance chez les jeunes immigrants peuvent survenir quand leurs expériences négatives à la maison, à l'école et dans la collectivité surpassent leurs expériences positives correspondantes. Cela a lieu lorsque des jeunes sont confrontés à un vaste éventail d'expériences négatives graves sur une longue période, ce qui peut être aggravé par des vulnérabilités qui existaient déjà avant la migration ainsi que par des conditions socioéconomiques à la maison et dans la collectivité. L'effondrement des identités peut laisser place à un concept de soi négatif et à des idées paralysantes quant aux identités ethniques et canadiennes. Sur le plan individuel, il est possible que les jeunes internalisent les identités suivantes : la victime, la personne défavorisée, la personne rejetée, l'incapable, le suiveur, la personne frustrée ou le délinquant. Comme citoyens, il se pourrait qu'ils éprouvent de la difficulté avec leur identité canadienne et qu'ils se considèrent comme des immigrants ou des minorités ethniques peu importe leur durée de résidence au Canada. Ils pourraient se sentir contraints de s'éloigner de leurs pratiques culturelles ou de les abandonner et pourraient être confrontés à un racisme internalisé. Il pourrait même y avoir un écart entre le besoin d'appartenance des jeunes et les difficiles réalités de leur exclusion et de leur isolement sur le plan social. Les jeunes peuvent exprimer le besoin d'appartenir à des réseaux sociaux qui les appuient, mais ne pas sentir qu'ils ont des liens étroits avec les autres à la maison, à l'école ou dans la collectivité (Ngo, 2010).

L'effondrement des identités et l'absence de sentiment d'appartenance peuvent créer un vide au chapitre de l'identité et des liens sociaux, ce qui peut entraîner les jeunes immigrants à chercher à faire partie d'autres réseaux sociaux ou à être ouverts à cette idée. Ils peuvent devenir amis avec d'autres personnes sans liens sociaux, qui peuvent les présenter à d'autres groupes, comme une

clique sociale établie, ou ils peuvent former leur propre clique sociale, avec d'autres jeunes. Par l'entremise de ces groupes à risque élevé, les jeunes immigrants peuvent recevoir une validation et un soutien sociaux et adopter des comportements délinquants. Au fil du temps, ces cliques sociales peuvent évoluer et devenir des gangs criminels mieux établis. Dans quelques cas, des membres de la famille peuvent présenter aux jeunes des gangs établis. Grâce à des interactions et des activités de groupe, les jeunes peuvent profiter de liens humains, d'une identité de groupe, d'une protection, d'un statut social, de sensations fortes et de récompenses financières (Ngo, 2010).

Pour les jeunes immigrants, la décision de quitter un gang peut être prise à la suite d'un tournant traumatisant, comme le décès de simples spectateurs ou d'amis proches et la trahison de pairs, ou en raison d'une maturité cognitive et d'un éveil religieux. Grâce à l'autodétermination et un appui solide des membres de la famille, les jeunes immigrants peuvent s'éloigner graduellement des autres membres du gang et rompre les liens avec eux pour commencer une nouvelle vie. Afin de réintégrer leur famille et leur collectivité, ils pourraient se fier au soutien familial et social. Ils peuvent tenter de poursuivre leurs études ou d'obtenir/de conserver un emploi légitime. Ils peuvent nouer à nouveau des liens avec la collectivité en participant à des activités et des services communautaires. Au sein de leur communauté ethnique, ils pourraient découvrir leur spiritualité grâce à un encadrement religieux et communautaire (Ngo, 2010).

Directives en matière de prévention et d'intervention

Afin de soutenir les jeunes à risque élevé et les jeunes membres de gangs qui proviennent de familles d'immigrants, il faut établir une vision commune de collaboration entre les intervenants de multiples secteurs afin de favoriser le développement d'identités positives et un sentiment sain d'appartenance à la maison, à l'école et à la collectivité. Ngo (2010) recommande certains principes pour orienter l'élaboration de programmes et de services destinés à cette population :

- Intégration d'une identité axée sur l'habilitation — les initiatives doivent présenter des stratégies claires pour promouvoir une identité canadienne, une identité ethnique et un concept de soi positif.
- Promotion de l'équité — les intervenants doivent tenir compte de l'équité dans l'affectation des ressources et l'accessibilité des services, du soutien et des occasions, qui permettent d'atteindre des résultats équitables en matière de bien-être et de réussite pour les jeunes de familles d'immigrants.
- Participation, coordination et collaboration de multiples intervenants — de multiples personnes et organisations travaillant ensemble peuvent faire en sorte d'accroître les ressources et l'expertise professionnelle et d'assurer la fourniture d'un soutien spécialisé pour répondre aux besoins propres aux jeunes et veiller à leur développement.
- Approches multiples concernant les services pour les jeunes — en réaction aux expériences de vie et aux besoins complexes des jeunes à risque élevé et des jeunes membres de gangs qui proviennent de familles d'immigrants, les intervenants doivent prêter attention aux multiples aspects des besoins et aux initiatives correspondantes nécessaires pour aborder ce problème complexe.
- Rapidité et adaptation — les initiatives doivent être rapides et répondre aux besoins des jeunes à risque et des jeunes membres de gangs qui font face à des pressions sociales, des exigences et des influences concurrentes.

En ce qui a trait à la prévention, les stratégies pour le soutien familial doivent aborder les problèmes liés à la réinstallation, aux capacités scolaires et à l’alphabétisation, à l’interaction familiale, au bien-être et à l’influence des parents et des frères et sœurs, à la sensibilisation et à l’encadrement des familles et au soutien socioéconomique. Les stratégies scolaires doivent aborder les programmes à l’école, les occasions et les programmes sociaux, le renforcement du caractère et le développement de l’identité, l’encadrement, les transitions scolaires, la sensibilisation à l’égard des étudiants aliénés sur le plan social et leur soutien psychosocial, la sensibilisation et le soutien préventifs et les pratiques scolaires efficaces. Par ailleurs, les stratégies communautaires doivent favoriser les programmes propres à la culture des jeunes immigrants, l’accès, pour les jeunes provenant de familles d’immigrants, aux services offerts aux jeunes en général, l’encadrement, la sensibilisation et le soutien communautaires, l’essor des collectivités et des quartiers, l’action sociale pour atténuer les iniquités dans les quartiers, la compétence culturelle et la capacité des organisations de travailler avec des jeunes affichant des comportements problématiques (Ngo, 2010; Sersli, Salazar et Lozano, 2010; Wortley et Tanner, 2006).

Pour que les jeunes membres d’un gang puissent quitter le gang et réintégrer la collectivité, des stratégies relatives au soutien familial doivent assurer la sécurité familiale, la participation des membres de la famille et le soutien en vue de renforcer les familles. Les stratégies scolaires doivent assurer la sécurité à l’école, un soutien psychosocial, scolaire et financier et des opportunités d’études pour les jeunes qui retournent à l’école. Les stratégies communautaires doivent porter sur la sensibilisation, le soutien pour quitter le gang, la fourniture d’un soutien après l’abandon du gang, la participation et les liens communautaires et les opportunités de leadership pour les jeunes qui ont déjà fait partie d’un gang afin qu’ils puissent contribuer positivement à la collectivité (Ngo, 2010; Sersli, Salazar et Lozano, 2010; Wortley et Tanner, 2006).

Jeunes femmes

Par le passé, les jeunes femmes sont demeurées relativement « invisibles » dans la littérature sur les gangs pour diverses raisons, notamment les suivantes : les recherches ciblent principalement les activités de gangs composés d’hommes; la délinquance, la violence et l’appartenance à un gang sont considérées comme des comportements d’hommes; et la police prête une attention limitée à l’appartenance des femmes aux gangs (Khan, Brice, Saunders et Plumtree, 2013; O’Neal, Decker, Moule et Pyrooz, 2016; Scott et Ruddell, 2011). En outre, compte tenu du nombre limité de recherches menées sur les gangs au Canada en général, l’attention accordée à l’égard des femmes et de leurs expériences dans les gangs est beaucoup moins fréquente¹⁴. Cependant, au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l’examen de cette sous-population.

Contrairement aux États-Unis, où un nombre accru de jeunes femmes se joignent à un gang ou forment un gang, le Canada compterait relativement peu de femmes membres de gangs, et on présume que la plupart d’entre elles demeurent en périphérie du gang (Dorais et Corriveau, 2009). On présume aussi que le taux d’adhésion à un gang chez les femmes est d’environ 10 fois moins

¹⁴ Seulement quelques études ont explicitement étudié le phénomène des jeunes femmes dans les gangs au Canada (voir, par exemple, Aulakh, 2008; Chatterjee, 2006; Dorais et Corriveau, 2009; Grekul et LaRocque, 2011; Kelly, 2015; Mackenzie et Johnson, 2003; Nimmo, 2001; Scott et Ruddell, 2011).

élevé au Canada qu'aux États-Unis. En 2002, on estimait que 6 % des membres de gangs étaient des femmes, allant de 3 % en Ontario à 12 % en Colombie-Britannique (Chettleburgh, 2003). Cependant puisque les femmes ont tendance à se faire arrêter moins souvent par la police, il est possible que ces chiffres soient sous-estimés. Selon Chettleburgh (2003), le nombre réel serait plus près du tiers de tous les membres de gangs. En outre, Totten (2008) laisse entendre que le nombre de femmes membres de gangs est plus élevé maintenant, puisque des sources indiquent que l'adhésion des femmes aux gangs au Canada est à la hausse.

Les premières recherches ont décrit les jeunes femmes dans les gangs comme adoptant des rôles marginaux assez stéréotypés (p. ex. objets sexuels, petites amies, groupies, responsables de la garde des armes et de la drogue, alibis, leurres) plutôt que d'avoir des responsabilités égales à celles des hommes membres de gangs (Lauderdale et Burman, 2009). Parfois, d'autres descriptions parlent de « garçons manqués » (des femmes qui ont démontré leurs habiletés physiques et prouvé qu'elles pouvaient se tenir avec des hommes et se battre à leurs côtés) ou de « filles de gangs » (groupes de jeunes femmes bruyantes et grossières qui non seulement proféraient des jurons et étaient sexuellement actives, mais ne se souciaient pas non plus de la façon dont elles se vêtaient) (Archer et Grascia, 2006; Tobin, 2008). Toutefois, au cours des dernières années, les études ont permis de constater des changements dans les positions occupées par les jeunes femmes, et cela est reflété par la façon dont les femmes membres de gangs ont commencé récemment à assumer des rôles plus centraux et indépendants dans les gangs, y compris en ce qui concerne le trafic de drogues, le recrutement et l'application des règles du gang (p. ex. le recouvrement des dettes de drogue) (Nimmo, 2001). Certaines jeunes femmes sont considérées comme des personnes dures et vues comme un atout pour le gang.

Tout comme la recherche disponible indique qu'il n'y a pas de type défini de femmes membres de gangs, il existe de multiples types de gangs qui comptent des femmes parmi eux. Le « gang auxiliaire » est un système de soutien pour un gang principal composé d'hommes. Ce gang auxiliaire de femmes a sa propre structure de leadership et il s'agit d'une version féminine d'un gang d'hommes (p. ex. « rois » et « reines »). Ces groupes participent activement aux activités du gang pour leur propre gain et peuvent potentiellement être associés avec leurs homologues masculins. Le « gang mixte » est composé d'hommes et de femmes, il n'y a aucune distinction entre les genres au sein de l'organisation et le statut dans le gang est fondé sur le respect obtenu par chaque membre. Enfin, il y a le rare « gang indépendant », un gang entièrement composé de membres féminins qui n'est lié à aucun gang d'hommes ni gang mixte. Il s'agit du type de gang de femmes le moins courant, mais la recherche commence à montrer que certains gangs auxiliaires peuvent devenir des gangs indépendants (Tobin, 2008). De plus, il peut y avoir une certaine différence dans le traitement des femmes membres de gangs selon le type de gang auquel elles appartiennent. Nimmo (2001), par exemple, a observé que les gangs moins organisés offraient plus de pouvoirs et un meilleur statut aux femmes qui sont des associées ou des membres. Lauderdale et Burman (2009) ont observé que la position occupée par une femme au sein d'un gang peut changer et est habituellement déterminée par les chefs du gang.

Facteurs de risque propres à la population

Bien qu'il y ait une compréhension accrue des facteurs de risque associés à l'appartenance à un gang, les connaissances au sujet des facteurs de risque propres au genre sont encore limitées, étant donné que peu de recherches sur les gangs de jeunes ont comparé de façon approfondie les jeunes femmes et les jeunes hommes. Compte tenu de cette limite, certaines conclusions provisoires peuvent être tirées des recherches menées jusqu'à maintenant. De nombreux facteurs de risque semblent être partagés par les hommes et les femmes, notamment les suivants :

problèmes de comportement précoces; croyances qui soutiennent les comportements déviants; manque de liens prosociaux; fréquentation de pairs délinquants et engagement envers eux; faible soutien social; faible supervision et contrôle social des parents; perceptions de troubles scolaires; mauvais résultats scolaires; pauvreté; et degré élevé d'activités de gangs ou de trafic de drogues dans la collectivité (voir Bell, 2009; Esbensen et coll., 2010; Peterson et Morgan, 2014).

Il y a aussi plusieurs facteurs de risque de l'adhésion aux gangs qui semblent avoir un impact différent sur les jeunes selon le genre. Les jeunes femmes sont plus susceptibles de venir d'un milieu défavorisé, d'avoir été marginalisées et d'avoir de multiples problèmes familiaux, y compris des antécédents de violence physique, sexuelle et psychologique à la maison et le fait d'avoir été témoin de violence physique et de toxicomanie à la maison et d'avoir un membre de la famille qui fait partie d'un gang ou qui a été incarcéré (Grekul et LaRoque, 2011; Nimmo, 2001). De plus, dans le contexte scolaire, l'engagement, l'attachement ou les attentes, en plus des possibilités d'éducation limitées, ont plus d'incidence sur l'adhésion à un gang chez les femmes que chez les hommes (Esbensen et coll., 2010; Peterson, 2012).

Cheminement vers l'adhésion à un gang et l'abandon d'un gang

Plusieurs raisons expliquent pourquoi les jeunes femmes rejoignent un gang, et ce ne sont pas toutes les personnes qui le font pour les mêmes raisons. À l'instar des motivations générales analysées ci-dessus, divers facteurs d'incitation et d'attraction peuvent influencer sur la décision d'une personne de devenir membre d'un gang. Les jeunes femmes ont dit qu'elles s'étaient jointes à un gang pour être respectées et trouver leur identité pendant leur adolescence, qui était déjà une période difficile, et rejeter les rôles et stéréotypes établis par la société. Par leur appartenance à un gang, elles peuvent rejeter des valeurs comme la passivité et l'obéissance aux hommes (Peterson, 2012).

Bell (2009) et Miller (2001) ont souligné la relation entre l'exposition à la violence et la victimisation comme un facteur d'attraction vers les gangs. Certaines jeunes femmes sont poussées vers les gangs en raison d'antécédents de violence physique, sexuelle ou psychologique. Un désir de protection et de sentiment d'appartenance à un gang peut être une conséquence du fait de grandir dans une famille dysfonctionnelle et violente, du faible degré de présence ou d'attachement des parents et du fait que la famille est défavorisée et pauvre. Les jeunes femmes sont susceptibles de dire qu'elles sont devenues membres d'un gang pour avoir une autre structure familiale (Archer et Grascia, 2006; Nimmo, 2001; Totten, 2008).

Les relations avec les pairs sont aussi souvent liées à l'adhésion des femmes à un gang. Les jeunes femmes ont déclaré avoir commencé à faire partie d'un gang en raison de la pression des pairs, soit en étant intimidées ou « battues » jusqu'à ce qu'elles entrent dans le gang, soit en étant « préparées » sexuellement par des membres plus anciens (Archer et Grascia, 2006), souvent un petit ami ou un parent de sexe masculin (Tobin, 2008). Les jeunes femmes peuvent également se joindre à un gang parce qu'elles veulent avoir une vie sociale et éprouver du plaisir et de l'excitation (Eghigian et Kirby, 2006). Comme les hommes, certaines femmes cherchent l'excitation dans le crime et la toxicomanie (Archer et Grascia, 2006; Totten, 2008). Les femmes membres de gangs ont aussi dit que leur quartier manquait de ressources et d'activités et que le gang fournissait donc un important « milieu social », permettant de tromper l'ennui et la frustration (Joe et Chesney-Lind, 1995).

Indépendamment de la présence accrue des femmes dans les gangs et de la transformation de leurs rôles, il y a toujours de nombreuses données probantes suggérant que l'exploitation, la

vulnérabilité et la victimisation des femmes dans les gangs se poursuivent (Archer et Grascia, 2006). Ces jeunes femmes ont souvent des antécédents personnels de victimisation et font l'objet de multiples actes d'oppression, y compris ceux fondés sur le genre, la race, la classe sociale et la discrimination systémique, et, lorsqu'elles commencent à fréquenter un gang, leur situation empire (Grekul et LaRocque, 2011). Plutôt que d'être un refuge, une source de protection et une famille de substitution, comme il le promet habituellement, le gang devient l'agresseur, le proxénète et le chef (Dorais et Corriveau, 2009), et les femmes membres du gang sont plus susceptibles que les autres femmes d'avoir des comportements sexuels à risque ou des comportements nuisibles, ce qui comprend les batailles de gangs, la consommation et la vente de drogues et le port d'armes (Khan et coll., 2013).

La victimisation par les membres du gang n'est pas rare (Abbottsford Youth Commission, 2010). Les chercheurs font état d'une victimisation sexuelle et physique répandue par les petits amis et aussi par d'autres hommes membres du gang (Valdez, 2007). Les formes de victimisation à l'égard des femmes diffèrent également de celles touchant les hommes. Totten (2009, 2013) décrit la nature sexospécifique des processus entourant l'adhésion aux gangs incluant l'hypermasculinité et la féminité sexualisée. Une hiérarchie établie selon le sexe permet la réussite du gang, et l'exploitation sexuelle est utilisée comme un moyen de faire de l'argent, en fournissant un service très recherché tout en préservant le pouvoir et le contrôle des hommes (Petersen et Howell, 2013).

De plus, puisqu'elles sont constamment surveillées par les hommes, les femmes peuvent agir plus agressivement pour démontrer leur courage ou obtenir le respect des hommes. Le « capital » principal d'une jeune femme dans la rue est son degré de contrôle et sa réputation concernant sa maîtrise d'elle-même, et les femmes ayant un grand besoin de se faire accepter socialement par les hommes membres du gang feront « tout ce qu'il faut » pour maintenir des liens étroits avec ces hommes (Petersen et Howell, 2013). Cela peut expliquer le plus grand nombre d'activités délinquantes menées par les jeunes femmes dans les gangs mixtes, et certaines études ont fait état d'une égalité accrue entre les hommes et les femmes au chapitre des actes de violence (Wang, 2000).

Les expériences des jeunes femmes dans les gangs et les conséquences potentielles à long terme soulignent le fait que l'appartenance à un gang représente non seulement une occasion d'échapper à divers préjudices sociaux ou de tenter de les réduire, mais aussi un mécanisme pouvant causer des préjudices supplémentaires (Peterson, 2012). L'appartenance à un gang augmente les risques pour les femmes de vivre de la violence familiale, d'avoir des enfants à un jeune âge et de devoir s'en occuper, d'épouser un membre du gang et d'avoir des emplois instables (Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin, 2003). De plus, si les jeunes femmes continuent de faire partie d'un gang à l'âge adulte, elles sont plus à risque d'être incarcérées et de récidiver que les femmes qui ne sont pas dans un gang (Scott et Ruddell, 2011).

Même si la recherche sur l'abandon des gangs a progressé pendant la dernière décennie, on s'est peu concentré sur la question à savoir si le genre peut avoir une incidence sur le processus d'abandon, et dans quelle mesure (O'Neal et coll., 2016). Les études portant sur la question à savoir pourquoi et comment les femmes abandonnent les gangs ont généralement ciblé trois domaines : la maternité; les démêlés avec le système de justice pénale; et les expériences de victimisation. Chacun de ces domaines peut agir comme un « facteur de changement » (Giordano, Cernkovich et Rudolph, 2002), aidant au processus d'abandon du gang.

En général, les travaux empiriques examinant l'incidence de la maternité sont variables, laissant de côté les questions concernant son incidence sur l'abandon (O'Neal et coll., 2016). Cependant, plusieurs études canadiennes ont conclu que la grossesse influait sur la décision des jeunes femmes de quitter un gang et de ne plus jamais en faire partie, puisqu'elles ne voulaient pas que leur enfant soit touché ou influencé par le « mode de vie négatif » du gang et qu'elles souhaitent améliorer leur vie pour pouvoir le protéger (Aulakh, 2008; Kelly, 2015; Nimmo, 2001).

Le fait d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale, par l'entremise de l'incarcération et d'autres sanctions, peut également servir de tournant pour les jeunes femmes (Nimmo, 2001). La séparation physique en établissement peut être bénéfique pour les femmes membres de gangs parce qu'elles peuvent avoir l'occasion de penser à l'avenir et que le gang n'est plus la principale structure de soutien (au moins temporairement). En général, la recherche sur l'effet de l'incarcération sur l'abandon d'un gang a donné lieu à des résultats variables (Decker, Pyrooz et Moule, 2014; Pyrooz et Decker, 2011). Il se peut que l'incarcération mène à l'abandon du gang, mais les recherches sur le sujet sont limitées et l'étude des femmes membres de gangs incarcérées est encore moins fréquente.

Enfin, en raison de la victimisation des femmes dans les gangs par rapport aux hommes, elles peuvent vivre plus de « moments de crise » ou avoir plus d'occasions de profiter de « facteurs de changement » (Grekul et LaRocque, 2011). Les jeunes femmes peuvent se reconnaître comme des victimes d'une violence croissante et commencer à cerner les conséquences négatives associées aux préjudices découlant de la violence. Ces préoccupations peuvent constituer l'une des raisons pour lesquelles elles décident de mettre un terme à leur fréquentation du gang et de changer de mode de vie. L'événement clé est souvent le fait d'être une victime directe d'actes violents ou d'être témoin d'attaques violentes sur d'autres membres du gang (Aulakh, 2008; Kelly, 2015; Nimmo, 2001).

Directives en matière de prévention et d'intervention

Bien que de nombreux facteurs de risque et motifs incitant les jeunes femmes à se joindre à un gang soient les mêmes que ceux des jeunes hommes, il y a également des différences clés. C'est pour cette raison que les initiatives de prévention et d'intervention devraient comprendre des approches et des programmes non discriminatoires (qui permettent d'améliorer les résultats pour les femmes et pour les hommes) et d'autres propres à chaque genre. Des études récentes ont souligné certains éléments clés liés à des initiatives efficaces s'adressant aux jeunes femmes (Khan et coll., 2013; Peterson, 2012; Peterson et Morgan, 2014; Wolf et Gutierrez, 2012) :

- Elles devraient être offertes dans un environnement sûr et stimulant (comprenant un espace non mixte) permettant le changement sur le plan thérapeutique.
- Elles devraient inclure du contenu qui reflète à la fois les facteurs de risque et les réalités quotidiennes des jeunes femmes : une approche multidisciplinaire, complète, holistique et axée sur des solutions visant à aborder les multiples risques, forces et expériences des jeunes femmes (y compris la santé physique et sexuelle, les difficultés pratiques, les compétences de vie, le soutien parental, les expériences de victimisation, les aspirations, la santé mentale/les traumatismes, les opportunités d'études, la préparation à l'emploi, la dépendance).
- Elles devraient favoriser l'estime de soi, un comportement sain d'affirmation de soi et l'autonomie pour renforcer la résilience à l'égard d'une victimisation future et offrir des occasions d'autonomie, de croissance et d'exploration de l'identité.

- Elles devraient favoriser des relations respectueuses et positives en tant que mécanisme important pour encourager le changement; faciliter la fréquentation d'autres groupes de pairs; et avoir recours à des mentors, particulièrement des femmes ayant vécu des expériences semblables qui peuvent conseiller les jeunes femmes et à qui celles-ci peuvent s'identifier.
- Elles devraient comprendre la collaboration avec les familles (surtout la relation mère-fille) et la participation d'autres adultes qui soutiennent la résilience à long terme des jeunes femmes en vue d'améliorer l'interaction et la communication, d'établir une structure et une responsabilisation et de favoriser des occasions.
- Elles devraient continuer à lutter contre la culture des gangs qui propagent des idées selon lesquelles les gangs sont un refuge et personne ne peut quitter un gang sans en subir de graves conséquences, que ces conséquences visent la personne, sa famille ou ses amis.

Que faisons-nous pour prévenir l'adhésion aux gangs de jeunes?

Depuis 2007, la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) de Sécurité publique Canada permet de déployer des efforts en vue d'élargir la base de connaissances canadiennes sur les programmes efficaces de prévention du crime qui visent à aborder les facteurs criminogènes connus chez des groupes précis de personnes, y compris des jeunes à risque de faire partie d'un gang ou qui sont déjà membres d'un gang. Le financement a été et continue d'être fourni à des organisations communautaires menant des projets de prévention et d'intervention auprès des gangs de jeunes dans les collectivités de partout au Canada par l'entremise du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAG). Ces projets visent à réduire le nombre de jeunes à risque de faire partie d'un gang ou qui sont déjà membres d'un gang dans les collectivités où il y a un problème connu ou nouveau de gangs.

Sécurité publique Canada continue de soutenir les stratégies efficaces de prévention et d'intervention auprès des gangs de jeunes qui sont reconnues pour fonctionner, selon des données empiriques et des leçons apprises découlant d'activités passées de mise en œuvre et d'évaluation. Certaines des conclusions clés et des recommandations pour aller de l'avant identifiées jusqu'à maintenant comprennent les suivantes (CNPC, 2012; Smith-Moncrieffe, 2013) :

- Une évaluation du problème local des gangs est une première étape essentielle pour planifier des stratégies, des programmes et des activités. L'omission d'évaluer adéquatement la nature, les caractéristiques et l'ampleur du phénomène peut faire qu'on ne cible pas les bons jeunes, qu'on ne choisit pas les initiatives appropriées et qu'on n'emploie pas le bon nombre de ressources.
- Les meilleurs résultats de la lutte contre le problème des gangs de jeunes sont atteints lorsque les membres de la collectivité collaborent. Pour collaborer pleinement avec les partenaires, les organisations doivent créer des alliances et adopter une approche qui rassemble divers intervenants en fonction d'objectifs communs et prévoir l'établissement d'une infrastructure et d'équipes multidisciplinaires qui soutiennent les éléments du programme.

- Les programmes doivent égaler ou surpasser les options ou les mesures incitatives offertes par les gangs tout en éliminant les conséquences négatives rattachées au fait d'appartenir à un gang. Une intervention complète est requise et doit comprendre une multitude de stratégies, d'éléments et d'activités qui peuvent aborder les divers risques et besoins des jeunes à risque et des jeunes membres de gangs.
- Il est difficile de déterminer et de recruter les bons jeunes pour les programmes de prévention et d'intervention en matière de gangs. La clientèle doit être bien définie (âge, sexe, identité culturelle, degré d'adhésion au gang, niveau de risque général) et les programmes doivent tenir compte de la clientèle ciblée afin de s'assurer que les mesures de soutien et les ressources appropriées soient fournies (p. ex. spécifique au genre adaptés à la culture).
- Il est important d'établir des relations avec les familles et de les faire participer aux programmes. La plupart du temps, les parents de jeunes à risque élevé ou membres d'un gang présentent des facteurs de risque semblables (p. ex. toxicomanie et autres problèmes de santé mentale). De plus, les frères et sœurs ayant des antécédents criminels ou ayant déjà fait partie d'un gang « transmettent » souvent leurs comportements aux autres jeunes dans la famille.
- Les programmes doivent être mis en œuvre avec fidélité. La quantité et le type de services qui sont offerts aux participants sont des facteurs importants qui contribuent aux changements dans les résultats mesurés. Pour déterminer le niveau approprié des programmes et établir le niveau et les domaines des facteurs de risque et de protection propres à chaque participant, des outils d'évaluation validés devraient être utilisés.
- Il est important de mettre en œuvre un processus rigoureux de surveillance et d'évaluation du rendement (y compris des évaluations des processus, des impacts et des coûts) dès le début de l'initiative de prévention ou d'intervention. Cela est essentiel afin d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des programmes ainsi que d'améliorer les pratiques de programmes et de favoriser la durabilité à long terme.

Les connaissances obtenues par l'entremise du processus d'examen de la littérature et les conclusions et recommandations clés soulignées ci-dessus ont été et continueront d'être intégrées à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives futures visant les gangs de jeunes. Le fait de renforcer la base de connaissances canadiennes sur les stratégies efficaces de prévention et d'intervention auprès des gangs de jeunes et de travailler pour assurer la communication des bonnes pratiques et des leçons apprises constitue une composante essentielle d'une approche qui permettra aux intervenants communautaires et aux partenaires provinciaux et territoriaux de choisir les programmes les plus appropriés pour leurs réalités locales et d'utiliser de façon optimale les ressources en matière de prévention du crime.

Conclusion

Les gangs de jeunes continuent de constituer un problème répandu dans la société canadienne actuelle. Les membres de gangs sont responsables d'un grand nombre de comportements criminels et les gangs sont caractérisés comme étant nuisibles pour les individus, les collectivités et la société et comme causant des problèmes pour leurs membres. L'ampleur des conséquences négatives associées à l'adhésion aux gangs de jeunes montre la nécessité de continuer d'examiner la question au moyen d'activités de recherche et d'évaluation qui permettent d'avoir, sur le plan

théorique et empirique, une meilleure compréhension des facteurs et des processus qui entourent l'adhésion aux gangs. Le travail effectué jusqu'à maintenant montre l'importance d'élaborer une approche complète de prévention et d'intervention qui tient compte de la nature complexe de l'adhésion aux gangs de jeunes et des dimensions précises du problème pour des populations d'intérêt clé, c'est-à-dire une approche multidimensionnelle qui cible la personne, les pairs, l'école, la famille et la collectivité et suppose la collaboration entre un réseau d'organismes et d'organisations qui ont à cœur d'aborder la question de l'adhésion aux gangs de jeunes au Canada.

Bibliographie

Abbotsford Youth Commission (2010). *Gangs, girls, and sexual exploitation in British Columbia*. Consulté sur <http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/public-safety-and-emergency-services/crime-prevention/community-crime-prevention/publications/gang-prevention-girls-sexual-exploitation.pdf>.

Allen, M. (2016). « Les jeunes adultes contrevenants au Canada, 2014 », *Juristat*, 36(1). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Allen, M. et T. Superle. (2016). « La criminalité chez les jeunes au Canada, 2014 », *Juristat*, 36(1). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Anisef, P. et K. M. Kilbride. (2003). « Overview and implications of the research », dans P. Anisef et K. M. Kilbride (dir.), *Managing two worlds: The experiences and concerns of immigrant youth in Ontario* (p. 235-272). Toronto (Ont.) : Canadian Scholars' Press.

Archer, L. et A. M. Grascia. (2006). « Girls, gangs and crime: Profile of the young female offender », *Journal of Gang Research*, 13, 37-48.

Aulakh, H. K. (2008). *The social and legal context of female youth crime: A study of girls in gangs* (thèse de doctorat non publiée). Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Sask.)

Badger, G. et C. Albright. (2003). *Alter-natives to non-violence report. Aboriginal youth gangs exploration: A community development process*. Saskatoon (Sask.) : Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Bell, K. E. (2009). « Gender and gangs: A quantitative comparison », *Crime & Delinquency*, 55, 363-387.

Boyce, J. (2016). « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, 36(1). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Boyce, J. et A. Cotter. (2013). « L'homicide au Canada, 2012 », *Juristat*, 33(1). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Brzozowski, J.-A., A. Taylor-Butts et S. Johnson. (2006). « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, 26(3). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Centre for Forensic Behavioural Science and Justice Studies (2015). *Identification of the major risk factors for youth delinquency, youth violence and youth gang involvement*. Rapport de recherche présenté à Sécurité publique Canada (rapport non publié).

[CNPC] Centre national de prévention du crime (2012). *Prévention de la violence des gangs de jeunes : aperçu des stratégies et des approches*. Ottawa (Ont.) : Sécurité publique Canada (rapport non publié).

Chatterjee, J. (2006). *Un rapport de recherche sur les gangs de jeunes: problèmes, perspectives et priorités*. Ottawa (Ont.) : Sous-direction de la recherche et de l'évaluation, Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones, Gendarmerie royale du Canada.

Chettleburgh, M. C. (2003). *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*. Toronto (Ont.) : Astwood Strategy Corporation.

Chettleburgh, M. C. (2007). *Young thugs: Inside the dangerous world of Canadian street gangs*. Toronto (Ont.) : Harper Collins Publishers, Ltd.

Comack, E., L. Deane, L. Morrissette et J. Silver. (2013). *Indians wear red: Colonialism, resistance, and Aboriginal street gangs*. Halifax (N.-É.) : Fernwood.

Deane, L., D. C. Bracken et L. Morrissette. (2007). « Desistance within an urban Aboriginal gang », *Probation Journal*, 54(2), 125-141.

Decker, S. H., C. M. Katz et V. J. Webb. (2007). « Understanding the black box of gang organization: Implications for involvement in violent crime, drug sales and violent victimization », *Crime & Delinquency*, 54, 153-172.

Decker, S. H., C. Melde et D.C. Pyrooz. (2013). « What do we know about gangs and gang members and where do we go from here? », *Justice Quarterly*, 30(3), 369-402.

Decker, S. H., D. C. Pyrooz et R. K. Moule Jr. (2014). « Gang disengagement as role transitions », *Journal of Research on Adolescents*, 24, 268-283.

Dorais, M. et P. Corriveau. (2009). *Gangs and girls: Understanding juvenile prostitution*. Montréal (Qué.) : McGill-Queen's University Press.

Dunbar, L. (2016). « Youth gang exit: A Canadian perspective », dans S. Harding et M. Palasinski (dir.), *Global perspectives on youth gang behavior, violence and weapons use* (p. 133-157). Hershey (PA) : IGI Global.

Eghigian, M. et K. Kirby. (2006). « Girls in gangs: On the rise in America » *Corrections Today*, 68, 48-50.

Esbensen, F.-A., D. Peterson, T. J. Taylor et A. Freng. (2010). *Youth violence: Sex and race differences in offending, victimization, and gang membership*. Philadelphie (PA) : Temple University Press.

Ezeonu, I. (2010). « Gun violence in Toronto: Perspectives from the police », *The Howard Journal of Criminal Justice*, 49, 147-165.

Ezeonu, I. (2014). « Doing gang research in Canada: Navigating a different kaleidoscope », *Contemporary Justice Review*, 17(1), 4-22.

Freng, A., T. Davis, K. McCord et A. Roussell. (2012). « The new American gang? Gangs in Indian Country », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 28(4), 446-464.

- Gilman, A. B., K. G. Hill, J. D. Hawkins, J. C. Howell et R. Kosterman. (2014). « The developmental dynamics of joining a gang in adolescence: Patterns and predictors of gang membership », *Journal of Research on Adolescence*, 24, 204-219.
- Giordano, P. C., S. A. Cernkovich et J. L. Rudolph. (2002). « Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation », *American Journal of Sociology*, 107, 990-1064.
- Goodwill, A. (2016). « A critical incident technique study of the facilitation of gang entry: Perspectives of Indigenous men ex-gang members », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 25(5), 518-536.
- Goodwill, A. et F. I. Ishiyama. (2015). « Finding the door: Critical incidents facilitating gang exit among Indigenous men », *Journal of Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology*, 21(4), 1-8.
- Gordon, R. M. (2000). « Criminal business organizations, street gangs and ‘wanna-be’ groups: A Vancouver perspective », *Canadian Journal of Criminology*, 42(1), 39-60.
- Grant, C. et S. Feimer. (2007). « Street gangs in Indian Country: A clash of cultures », *Journal of Gang Research*, 14, 27-66.
- Grekul, J. et P. LaBoucane-Benson. (2008). « Aboriginal gangs and their (dis)placement: Contextualizing recruitment, membership, and status », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 50(1), 59-82.
- Grekul, J. et P. LaRocque. (2011). « “Hope is absolute”: Gang-involved women – perceptions from the frontline », *Aboriginal Policy Studies*, 1(2), 132-160.
- Hart, M. A. (1999). « Seeking mino-pimatasiwin (the good life): An Aboriginal approach to social work practice », *Native Social Work Journal*, 2, 91-112.
- Hautala, D. S., K. J. Sittner et L. B. Whitbeck. (2016). « Prospective childhood risk factors for gang involvement among North American Indigenous adolescents », *Youth Violence and Juvenile Justice*, 14, 390-410.
- Henry, R. D. (2009). *Not just another thug: The implications of defining youth gangs in a prairie city* (mémoire de maîtrise non publié). Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Sask.)
- Howell, J. C. (2010). « Gang prevention: An overview of research and programs », *Juvenile Justice Bulletin*. Washington (DC) : Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, U.S. Department of Justice.
- Howell, J. C. et A. Egley Jr. (2005). « Moving risk factors into developmental theories of gang membership », *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3, 334-354.
- Joe, K. et M. Chesney-Lind. (1995). « Just every mother’s angel: An analysis of ethnic and gender variations in youth gang membership », *Gender and Society*, 9, 409-431.

- Kanu, Y. (2008). « Educational needs and barriers for African refugee students in Manitoba », *Canadian Journal of Education*, 31(4), 915-940.
- Kelly, A. (2015). *Girls in gangs: Listening to and making sense of females' perspectives of gang life* (mémoire de maîtrise non publié). Université d'Ottawa, Ottawa (Ont.)
- Kelly, K. et T. Caputo. (2005). « The linkages between street gangs and organized crime: The Canadian experience », *Journal of Gang Research*, 13, 17-31.
- Kerig, P. K., S. D. Chaplo, D. C. Bennett et C. A. Modrowski. (2016). « “Harm as harm”: Gang membership, perpetration trauma, and posttraumatic stress symptoms among youth in the juvenile justice system », *Criminal Justice and Behavior*, 43(5), 635-652.
- Khan, L., H. Brice, A. Saunders et A. Plumtree. (2013). *A need to belong: What leads girls to join gangs*. Londres (R.-U.) : Centre for Mental Health.
- Klein, M. W. et C. L. Maxson. (2006). *Street gang patterns and policies*. New York (NY) : Oxford University Press.
- Krohn, M. D., A. J. Lizotte, S. D. Bushway, N. M. Schmidt et M. D. Phillips. (2014). « Shelter during the storm: A search for factors that protect at-risk adolescents from violence », *Crime & Delinquency*, 60, 379-401.
- Lauderdale, M. et M. Burman. (2009). « Contemporary patterns of female gangs in correctional settings », *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 19, 258-280.
- Laurier, C. et J.-P. Guay. (novembre 2016). *How are they doing? Mental health disorders as consequences of juvenile delinquency and risky behaviors*. Document présenté à la 72^e assemblée annuelle de l'American Society of Criminology, Nouvelle-Orléans (LA).
- Mackenzie, A. et S. Johnson. (2003). *Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada*. Rapport de recherche R-138. Ottawa (Ont.) : Service correctionnel du Canada.
- McDaniel, D. D. (2012). « Risk and protective factors associated with gang affiliation among high-risk youth: A public health approach », *Injury Prevention*, 18(4), 253-258.
- Miladinovic, Z. et L. Mulligan. (2015). « L'homicide au Canada, 2014 », *Juristat*, 35(1). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Miller, J. (2001). *One of the guys: Girls, gangs, and gender*. New York (NY) : Oxford.
- Mohammed, M. (2007). « Des bandes d'ici aux gangs d'ailleurs: comment définir et comparer? » dans M. Mohammed et L. Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes : Des « blousons noirs » à nos jours* (p. 265-285). Paris (France) : La découverte.
- Ngo, H. V. (2010). *Unravelling identities and belonging: Criminal gang involvement of youth from immigrant families*. Calgary (Alb.) : Centre for Newcomers.

- Ngo, H. V. et B. Schleifer. (Printemps 2005). « Regard sur les enfants et les jeunes immigrants », *Thèmes canadiens*, 32-37.
- Nimmo, M. (2001). *The 'invisible' gang members: A report on female gang association in Winnipeg*. Winnipeg (Man.) : Centre canadien de politiques alternatives.
- O'Brien, K., M. Daffern, C. M. Chu et S. D. M. Thomas. (2013). « Youth gang affiliation, violence and criminal activities: A review of motivational, risk and protective factors », *Aggression and Violent Behavior*, 18, 417-425.
- O'Neal, E. N., S. H. Decker, R. K. Moule Jr. et D. C. Pyrooz. (2016). « Girls, gangs, and getting out: Gender differences and similarities in leaving the gang », *Youth Violence and Juvenile Justice*, 14, 43-60.
- Petersen, R. D. et J. C. Howell. (2013). « Program approaches for girls in gangs: Female specific or gender neutral? », *Criminal Justice Review*, 38(4), 491-509.
- Peterson, D. (2012). « Girlfriends, gun-holders, and ghetto-rats? Moving beyond narrow views of girls in gangs », dans S. Miller, L. D. Leve et P. K. Kerig (dir.), *Delinquent girls: Contexts, relationships and adaptation* (p. 71-84). New York (NY) : Springer.
- Peterson, D. et K. A. Morgan. (2014). « Sex differences and the overlap in youths' risk factors for onset of violence and gang involvement », *Journal of Crime and Justice*, 37(1), 129-154.
- Prairie Research Associates (2011). *Evaluation of the Youth at Risk Development Program*. Rapport d'évaluation final. Présenté au Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada (rapport non publié).
- Preston, J. P., S. Carr-Stewart et C. Bruno. (2012). « The growth of Aboriginal youth gangs in Canada », *The Canadian Journal of Native Studies*, 32(2), 193-207.
- Programme des services correctionnels. (2016). « Statistiques sur les services correctionnels pour les jeunes au Canada, 2014-2015 », *Juristat*, 36(1). Ottawa (Ont.) : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Pyrooz, D. C. et S. Decker. (2011). « Motives and methods for leaving the gang: Understanding the process of gang desistance », *Journal of Criminal Justice*, 39(5), 417-425.
- Pyrooz, D. C., A. M. Fox et S. H. Decker. (2010). « Racial and ethnic heterogeneity, economic disadvantage, and gangs: A macro-level study of gang membership in urban America », *Justice Quarterly*, 27(6), 867-892.
- Pyrooz, D. C., R. K. Moule Jr. et S. H. Decker. (2014). « The contribution of gang membership to the victim-offender overlap », *Journal of Research in Crime & Delinquency*, 51, 315-348.
- Pyrooz, D. C., G. Sweeten et A. R. Piquero. (2013). « Continuity and change in gang membership and gang embeddedness », *Journal of Research in Crime & Delinquency*, 50, 239-271.

- Raby, C. et F. Jones. (2016). « Identifying risks for male street gang affiliation: A systematic review and narrative synthesis » *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 27(5), 601-644.
- Rossiter, M. J. et K. R. Rossiter. (2009). *Immigrant youth and crime: Stakeholder perspectives on risk and protective factors*. PMC Working Paper Series. Edmonton (Alb.) : Prairie Metropolis Centre, Université de l'Alberta.
- Sánchez-Jankowski, M. (2003). « Gangs and social change », *Theoretical Criminology*, 7(2), 191-216.
- Scott, T.-L. et R. Ruddell. (2011). « Canadian female gang inmates: Risks, needs, and the potential for prison rehabilitation », *Journal of Offender Rehabilitation*, 50, 305-326.
- Sersli, S., J. Salazar et N. Lozano. (2010). *Gang prevention for new immigrant and refugee youth in BC*. Consulté sur <http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/public-safety-and-emergency-services/crime-prevention/community-crime-prevention/publications/gang-prevention-immigrant-refugee.pdf>.
- Shaffer, C. S. (2014). *Risk and protective factors for youth gang involvement in Canada: An ecological systems analysis* (mémoire de maîtrise non publié). Université Simon Fraser, Burnaby (C.-B.).
- Sinclair, R. et J. Grekul. (2012). « Aboriginal youth gangs in Canada: (de)constructing an epidemic », *First Peoples Child & Family Review*, 7(1), 2-28.
- Smith-Moncricieffe, D. (2013). *Projets du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes : Qu'est-ce que nous avons appris au sujet de ce qui fonctionne pour prévenir la participation à des activités de gangs?* Ottawa (Ont.) : Sécurité publique Canada.
- Statistique Canada (2011). *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits*. Enquête nationale auprès des ménages, document analytique. Ottawa (Ont.) : auteur.
- Stoddard, S. A., L. Whiteside, M. A. Zimmerman, R. M. Cunningham, S. T. Chermack et M. A. Walton. (2013). « The relationship between cumulative risk and promotive factors and violent behavior among urban adolescents », *American Journal of Community Psychology*, 51, 57-65.
- Taylor, C. (2005). *All kids have dreams*. Calgary (Alb.) : Aspen Family and Community Network Society.
- Taylor, T. J., D. Peterson, F.-A. Esbensen et A. Freng. (2007). « Gang membership as a risk factor for adolescent violent victimization », *Journal of Research in Crime & Delinquency*, 44, 351-380.
- Thornberry, T. P., M. D. Krohn, A. J. Lizotte, C. A. Smith et K. Tobin. (2003). *Gangs and delinquency in developmental perspective*. New York (NY) : Cambridge University Press.
- Tobin, K. (2008). *Gangs: An individual and group perspective*. New York (NY) : Prentice Hall.

Totten, M. (2008). *Promising practices for addressing youth involvement in gangs*. Vancouver (C.-B.) : Victim Services and Crime Prevention Division, ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique.

Totten, M. (2009). « Aboriginal youth and violent gang involvement in Canada: Quality prevention strategies », *IPC Review*, 8, 135-156.

Totten, M. (2013). « Preventing Aboriginal youth gang involvement in Canada: A gendered approach », dans P. White et J. Bruhn (dir.), *Aboriginal policy research: Exploring the urban landscape* (vol. 8, p. 255-279). Toronto (Ont.) : Thompson Educational Publishing, Inc.

Totten, M. et S. Dunn. (2012). *Final evaluation report for the Prince Albert Outreach Program Inc. Youth Alliance Against Gang Violence project*. Rapport d'évaluation final. Présenté au Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada. Consulté sur <http://www.tottenandassociates.ca/>.

Valdez, A. (2007). *Mexican American girls and gang violence: Beyond risk*. New York (NY) : Palgarve Macmillan.

Vigil, J. D. (2002). *A rainbow of gangs: Street cultures in the mega-city*. Austin (TX) : University of Texas Press.

Wang, J. Z. (2000). « Female gang affiliation: Knowledge and perceptions of at-risk girls », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 44, 618-632.

Whitbeck, L., K. Sittner Hartshorn et M. Walls. (2014). *Indigenous adolescent development: Psychological, social and historical contexts*. New York (NY) : Psychology Press.

Wolf, A. et L. Gutierrez. (2012). « It's about time: Prevention and intervention services for gang-affiliated girls », *FOCUS*. National Council on Crime and Delinquency. Consulté sur <http://www.nccdglobal.org/publications/its-about-time-prevention-and-intervention-services-for-gang-affiliated-girls>.

Wortley, S. (2010). *Identification des gangs de rue : dilemmes à propos de la définition et répercussions sur les politiques*. Consulté sur http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/sp-ps/PS4-115-2011-fra.pdf.

Wortley, S. et J. Tanner. (2006). « Immigration, social disadvantage and urban youth gangs. Results of a Toronto-area study », *Canadian Journal of Urban Research*, 15(2), 18-37.

Wortley, S. et J. Tanner. (2008). « Respect, friendship, and racial injustice: Justifying gang membership in a Canadian city », dans F. van Gemert, D. B. Peterson et I. Lien (dir.), *Street gangs, migration and ethnicity* (p. 192-208). Uffculme (R.-U.) : Willan Publishing.